

ÉCOLE DOCTORALE N° 545
Sociétés, politique, santé publique (SP2)

Université de Bordeaux

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 14/02/2022



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Karine WEISS, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Présidente : Mme Karine Weiss, Université de Nîmes

Expert(e)s : M. Serge Dauchy, Université de Lille
M. Xavier Mabire, Université de Lausanne, Suisse
Mme Nadine Massard, Université de Grenoble Alpes

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Jean-Pierre Ferrand

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN FÉVRIER 2021 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN SEPTEMBRE 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'école doctorale

Créée en 2011, l'école doctorale (ED) 545 *Sociétés, politique et santé publique* (SP2) est une école doctorale pluridisciplinaire de l'Université de Bordeaux. Elle est l'une des huit écoles doctorales de l'Université de Bordeaux regroupées au sein du Collège des écoles doctorales (CED).

Elle couvre trois secteurs scientifiques : 1) biologie, médecine et santé (santé publique, épidémiologie, biostatistiques, pharmacologie) ; 2) sciences de l'homme et humanités « nouvelles » (psychologie, sciences cognitives, ergonomie, sciences de l'éducation, anglais de spécialité et Sciences et techniques des activités physiques et sportives) ; 3) sciences de la société (science politique, sociologie et anthropologie sociale et culturelle). L'ED 545 délivre le doctorat dans dix spécialités : ethnologie, études anglaises, psychologie, sciences cognitives et ergonomie, sciences de l'éducation, sciences et techniques des activités physiques et sportives, sociologie, pharmacologie, santé publique et science politique.

La création de cette ED s'est inscrite dans une dynamique pluridisciplinaire porteuse dans le domaine de la santé publique, avec une Structure fédérative de recherche (SFR) intitulée « Santé publique et société », ainsi qu'une initiative d'excellence de l'Université de Bordeaux (Cluster d'excellence) identifiée sous le nom de HEADS (*Health determinants in societies*) mais aussi deux écoles universitaires de recherche (EUR) *Graduate school of digital public health* et *EUR@frica* rattachées à l'ED.

Onze unités de recherche sont adossées à l'ED 545 : cinq unités mixtes de recherche (UMR 5116 Centre Emile Durkheim - Science politique et sociologie comparatives ; UMR 5218 – Passages ; UMR 5115 - Les Afriques dans le monde ; UMR 5218 – Laboratoire de l'intégration du matériau au système ; UMR 5287 – Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine), une unité Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM 1219 Bordeaux *Health population*), une unité Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (UR INRAE ETBX - Environnement, territoires et infrastructures) et quatre équipes d'accueil (EA 7437 - Laboratoire cultures, éducation, sociétés ; EA 7440 - Laboratoire cultures et diffusion des savoirs ; EA 7441 - Laboratoire épistémologie et didactique des disciplines ; EA 4139 – Laboratoire de psychologie).

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED est dirigée par un directeur assisté de deux directeurs adjoints. La direction s'appuie sur un bureau, composé de la direction et des gestionnaires, qui se réunissent de façon hebdomadaire, un bureau élargi aux élus doctorants (réunions mensuelles ou plus à la demande), et un bureau scientifique correspondant au bureau élargi à 3 enseignants-chercheurs représentant les 3 domaines scientifiques. En conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, un conseil de l'ED, constitué de 26 membres se réunit 4 à 5 fois par an. Sa composition est conforme mais on remarque un choix particulier des membres extérieurs, qui sont pour moitié des représentants du monde académique, ce qui restreint la capacité de porter un regard professionnel sur le fonctionnement et sur les choix stratégiques de l'ED. Le compte-rendu de chaque conseil est soumis à l'approbation des membres, puis diffusé sur le site web de l'ED. Enfin, un conseil élargi à l'ensemble des directeurs d'unités de recherche se réunit deux fois par an.

L'ED dispose d'un règlement intérieur qui définit notamment la gouvernance, les règles d'éligibilité au doctorat, d'encadrement et de durée des thèses, le fonctionnement des comités de suivi individuels (CSI), les césures et la gestion des conflits.

En termes de moyens, l'ED dispose de locaux spacieux, dont une salle des doctorants. La gestion est assurée par un agent à temps plein et un agent contractuel à 60 % de l'Institut d'études politiques de Bordeaux. Son budget annuel s'élève à 21 729 euros selon la répartition suivante : 40 % pour le cofinancement de missions des doctorants (communications dans des congrès nationaux et internationaux) ; 20 % pour l'organisation de la journée de l'ED ; 20 % pour les opérations structurantes (école d'été, cérémonie de remise des diplômes, etc.) et 20 % pour le fonctionnement.

L'ED a su se saisir de moyens de communication variés, d'une part afin d'assurer une communication directe avec les doctorants, et d'autre part pour accroître sa visibilité en interne comme en externe : un site internet bilingue et à jour, les listes de diffusion de la plateforme « Accès au doctorat unique et mutualisé (ADUM), qui permettent de cibler les destinataires, un flyer pour les futurs doctorants et un livret d'accueil. La communication est assurée également lors des rencontres scientifiques avec les doctorants, des journées de l'ED, d'une réunion de rentrée des doctorants étrangers, et du bureau élargi aux représentants des doctorants, qui se réunit une fois par mois. Grâce à cette dynamique, les doctorants se disent bien informés et connaissent bien le fonctionnement de l'ED. Enfin, l'association des doctorants SP2 est active et contribue à la vie de l'ED. Le réseau d'*alumni* favorise les échanges entre doctorants et docteurs.

L'ED accueille en moyenne environ 90 primo-entrants par an. Leur inscription n'est pas conditionnée à l'obtention d'un financement. Environ 40 % des doctorants bénéficient d'un financement dédié au doctorat, 50 % sont salariés et 10 % n'ont pas de financement. En moyenne, l'ED obtient 11 contrats doctoraux par an et elle bénéficie par ailleurs de sources variées de financement. Lors des 3 dernières années, on comptabilise 20 financements par convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), 8 financements des collectivités territoriales, 9 contrats sur projets Agence nationale de la recherche (ANR) et 16 autres contrats (fondations, organismes de recherche, etc.). Pour les contrats doctoraux spécifiques à l'établissement, le bureau scientifique fixe la liste des candidats à auditionner, dont le nombre correspond au double du nombre de contrats mis au concours. Le concours est ensuite mené par un jury composé des membres enseignants-chercheurs du conseil de l'ED (12 membres) auxquels sont adjoints des membres extérieurs au conseil afin que chaque spécialité constituant le périmètre de l'ED soit représentée. Un doctorant observateur est désigné par les représentants élus des doctorants. En dehors du concours doctoral, le choix des doctorants repose sur l'acceptation du candidat et de son projet de thèse par un directeur de thèse et par un directeur d'unité de recherche. Le projet est examiné par le bureau qui peut demander des modifications, ce qui arrive de façon exceptionnelle. Enfin, en ce qui concerne les doctorats non financés, l'ED examine les ressources financières du candidat afin de s'assurer que celui-ci pourra mener sa thèse dans des conditions décentes.

Une fois recrutés, les doctorants participent à une journée d'accueil obligatoire, divisée en une demi-journée animée par le CED et l'autre demi-journée propre à l'ED. Un livret d'accueil spécifique à l'ED est remis à cette occasion. Un accueil adapté est prévu pour les doctorants en situation de handicap et pour les doctorants étrangers. Les doctorants signent une charte du doctorat (harmonisée par le CED) qui précise les droits et les devoirs de chacun. Conformément à la réglementation, une convention individuelle de formation est également signée lors de l'inscription en doctorat.

L'ED est indéniablement attractive au niveau national comme international : 55 % des doctorants sont issus de masters extérieurs à l'Université de Bordeaux, dont un tiers de masters étrangers. Elle affiche 27 cotutelles pendant les 3 dernières années (soit 8 % des inscrits) avec 16 pays et 22 établissements et encourage les codirections nationales et internationales. L'ED bénéficie des dispositifs interdisciplinaires dans lesquelles elle est impliquée, notamment à travers les deux EUR *Graduate school of digital public health* et *EUR@frica*. Cependant, l'ED ne présente pas de partenariats institutionnalisés spécifiques et sa politique d'incitation s'appuie sur les collaborations des unités de recherche plutôt que sur des partenariats structurés. Ceci reflète une politique scientifique qui passe essentiellement par les unités de recherche pour les orientations thématiques et par le CED pour l'organisation des appels à projets interdisciplinaires et internationaux.

Le CED, très présent, joue un rôle important dans la coordination des études doctorales, qui reflète la politique d'établissement. La délégation de compétences donnée au CED est clairement définie et les ED participent aux décisions de cette instance mutualisée. L'ED semble bien intégrée dans cet ensemble et bénéficie des moyens mutualisés tout en disposant de moyens suffisants pour ses activités propres.

Encadrement et formation des doctorants

Les effectifs des doctorants sont en hausse pendant la période du bilan (de 262 inscrits en 2015 à 331 inscrits en 2019). Le nombre de titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) est également en légère augmentation pendant les trois dernières années. Le taux moyen d'encadrement oscille entre 1,6 et 1,9. Des encadrements à 100 % sans HDR sont possibles sur dérogation, une seule fois après avis du conseil de l'ED, du conseil du CED et du conseil académique restreint de l'Université de Bordeaux. L'ED poursuit une politique visant à limiter le taux d'encadrement à 300 % dans les disciplines de santé et à 600 % dans les sciences humaines et sociales. Afin de poursuivre cette politique relative au taux d'encadrement, il conviendrait de limiter également le nombre de doctorants encadrés. La formation des encadrants est obligatoire au niveau de l'établissement et mise en place par le CED. L'ED remet par ailleurs un livret, qui lui est propre, aux encadrants.

Le comité de suivi individuel (CSI) est mis en place dès la première année avec des règles d'extériorité et leur fonctionnement est conforme à la réglementation. Il se réunit au moins une fois par an. La désignation des membres du CSI est faite par le directeur de thèse en concertation avec le doctorant et ce dernier a la possibilité de modifier ce CSI après la première année s'il le juge nécessaire. Ce dispositif est évalué chaque année par les doctorants à l'aide d'un questionnaire. Par ailleurs, l'ED maintient un système de tutorat préexistant au CSI et apprécié par les doctorants en raison de la proximité et de la facilité d'échanger avec son tuteur. Le retour des doctorants sur le fonctionnement des CSI est très positif et l'ED bien identifiée comme interlocutrice en cas de conflits ou de difficulté. Pour chaque réinscription, le doctorant doit fournir un rapport d'activités. Une procédure spécifique est demandée pour les réinscriptions au-delà de la 3^e année pour les doctorants à temps plein, accompagnée de la production du manuscrit pour la 5^e année.

L'ED prend en compte les césures et la gestion d'éventuels conflits. Sur ce point, différents niveaux de médiation sont prévus, passant par le bureau de l'ED et allant jusqu'au médiateur de l'établissement si nécessaire.

Le plan de formation est construit dès la première année. Conformément à la politique commune de l'établissement, et coordonnée par le CED, les doctorants doivent suivre, ou obtenir par équivalence, 100 heures de formation. Le collège semble être le véritable moteur de la formation doctorale, y compris la formation à l'enseignement et la préparation à la poursuite de carrière. Un catalogue est proposé par le collège, comprenant des formations transversales, interdisciplinaires, disciplinaires, et complété par une offre spécifique de l'ED, sous forme de séminaires thématiques. La possibilité d'ouverture à des unités d'enseignement des masters, ainsi qu'aux formations de l'Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique (URFIRST) viennent également compléter l'offre du CED. Seules les formations à l'éthique et à l'intégrité scientifique sont obligatoires, ainsi que les formations à l'enseignement pour les doctorants choisissant la mission complémentaire d'enseignement. L'ED est réactive et a su répondre en temps utile à une demande de formation spécifique émise par les doctorants. Les doctorants peuvent éditer leur *portfolio* de formations via la plateforme ADUM qui recense les formations et les activités complémentaires validées.

Au-delà des formations, l'ED propose des animations scientifiques grâce à plusieurs événements qui ponctuent la vie de l'ED : les journées de l'ED, les matinées interdisciplinaires de l'ED, des séminaires sur les méthodes en sciences humaines et sociales, et des écoles d'été.

Le nombre de soutenances est en moyenne de 55 par an (62 thèses soutenues en 2019) pour près de 90 nouveaux inscrits chaque année. Cela reste faible, d'autant que ces chiffres sont à mettre en relation avec des thèses qui durent plus longtemps et un taux d'abandon à surveiller. En effet, la durée des thèses a légèrement augmenté ces dernières années pour passer de 43 à 48 mois. Le contexte lié à la crise Covid-19 a pu expliquer cela et on reste dans une moyenne correcte pour le domaine des sciences humaines et sociales, bien que nécessitant une vigilance permanente.

Le taux d'abandon est de près de 28 % des primo-inscrits en 2017-2018, ce qui correspond à une situation exceptionnelle qui a été bien analysée via une enquête *ad hoc* montrant que l'âge, la parentalité, les revenus non directement dédiés au doctorat, l'éloignement géographique sont autant d'éléments susceptibles de favoriser les situations d'abandon. En ce sens, la communication auprès des doctorants et des encadrants a été développée afin de prévenir ce type de situations.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

La poursuite de carrière constitue une préoccupation majeure de l'ED, justifiant l'intégration de personnalités compétentes, comme membres du conseil de l'ED. Cette problématique du projet professionnel à toutes les étapes du suivi des doctorants (inscription, journées de l'ED, CSI), est largement assumée et complétée par la mise en place de formations à la poursuite de carrière et de manifestations visant à créer du lien entre les futurs

docteurs et les employeurs potentiels. La formation professionnelle s'appuie également sur des associations et un réseau d'*alumni* mis en place récemment. Cette mission est assurée en concertation avec le CED et avec la mission d'appui à l'orientation et à l'insertion professionnelle de l'établissement. Sur ce thème aussi, les missions du CED sont importantes, notamment pour la valorisation du doctorat (cérémonies de prix de thèse et de remise des diplômes) et pour les actions à l'international : coordination des cotutelles, label européen, développements de programmes internationaux.

L'observatoire de la formation et de la vie étudiante coordonne au niveau de l'établissement le suivi du devenir professionnel des docteurs en réalisant des enquêtes à trois ans. La dernière enquête, publiée en 2019 (et portant sur 2016), avec un taux de réponse de 79 %, montre une bonne poursuite de carrière (à plus de 90 %, dont 20 % à l'étranger). Une progression est toutefois possible. L'analyse par domaine montre en effet une différence entre le domaine de la santé qui présente un taux élevé de poursuite de carrière en contrat à durée indéterminée et le domaine de la science politique avec des emplois plus rarement pérennes.

Les données sont présentées aux doctorants et analysées de façon fine dans les instances de l'ED et par secteur disciplinaire, avec des pistes de réflexion pour mettre en place des actions ciblées sur les points de difficultés, comme le développement de la poursuite dans les carrières non académiques en science politique.

Autoévaluation et projet

L'autoévaluation proposée dans le dossier est très complète et détaillée. Au-delà des données et de la description, une véritable réflexion est menée sur les sujets qui comportent une marge de progression ou qui posent question (par exemple, les abandons). Les tableaux d'indicateurs proposés sont clairs et informatifs. L'autoévaluation tient compte des recommandations formulées par le Hcéres lors de la dernière évaluation et la direction de l'ED s'est montrée active pour suivre ces recommandations. Outre les discussions dans les instances collégiales, l'ED a mis en place un questionnaire de satisfaction à destination des encadrants et des doctorants. Il n'a recueilli que peu de réponses mais indique quelques points d'amélioration à apporter sur les concours, la formation et les soutiens financiers.

Le projet de reconduction de l'ED à l'identique apparaît davantage comme un bilan de la prise en compte des observations de la précédente évaluation. Il pose cependant quelques jalons afin d'améliorer le fonctionnement de l'ED, qui apparaît déjà comme performant : amélioration de la formation doctorale avec la mise en place de modules transversaux, valorisation de la recherche auprès du grand public et une inscription plus affirmée de l'ED dans les grands défis du futur, grâce à l'insertion dans les projets structurants du site. Dans ce cadre, une attention particulière est portée à l'accompagnement de projets interdisciplinaires, l'*open-science* et la médiation scientifique. L'enjeu du maintien d'une gouvernance cohérente dans un tel contexte n'est pas négligeable et l'ED entend poursuivre l'important travail de mise en place d'instances et d'outils de discussion, de coordination et de communication.

Appréciation globale

L'ED 545 bénéficie d'un contexte institutionnel favorable, que ce soit par l'appui du CED dont elle a su s'emparer ou par son insertion dans les dispositifs d'excellence de l'Université de Bordeaux. Son positionnement interdisciplinaire est en effet un atout dans le paysage scientifique actuel du site bordelais et permet d'envisager une évolution positive dans ce contexte. L'ED poursuit les missions qui lui incombent grâce à une gouvernance efficace, assurant la forte implication des membres des différents organes décisionnels et consultatifs qu'elle a mis en place. Elle mène une réflexion continue sur les possibles améliorations à apporter pour mieux accompagner les doctorants depuis leur inscription jusqu'à leur poursuite de carrière. Les doctorants se disent d'ailleurs satisfaits de la réactivité d'une ED qui est à leur écoute et ils sont eux-mêmes particulièrement impliqués dans la vie de l'ED, ce qui est l'indicateur d'un fonctionnement efficace. La direction de l'ED est consciente des améliorations qu'elle doit poursuivre, concernant notamment les formations ou les abandons, et qu'elle évoque avec dynamisme en proposant des solutions réfléchies et discutées dans ses instances.

Points forts

- Un fort potentiel scientifique pour une ED bien intégrée dans la dynamique structurante du site.
- Une gouvernance très collégiale et dynamique.
- Un potentiel important d'encadrants.
- Un taux important de thèses financées, dont un nombre élevé de thèses CIFRE.
- Un bon suivi des doctorants.
- Une durée de thèse maîtrisée.
- Une forte implication des doctorants.

Points faibles

- Une ouverture peu affirmée vers le monde socio-économique.
- Un manque de construction des partenariats internationaux.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

Les efforts menés pour favoriser la recherche de financements des thèses et la poursuite de carrière des docteurs sont à poursuivre. Dans ce cadre, l'ED pourrait mettre en place une information au sujet des contrats CIFRE auprès des étudiants de master désireux de poursuivre en thèse. Elle pourrait également mener une réflexion sur le développement de partenariats socio-économiques, aujourd'hui absents dans le périmètre de l'ED, que ce soit à un niveau local ou national. À ce titre, la nomination d'un plus grand nombre de membres extérieurs dans le conseil de l'ED permettrait d'accroître la place des personnalités du monde socio-économique local ou régional.

Dans le même ordre d'idée, l'internationalisation pourrait être renforcée par la mise en place de partenariats spécifiques, en passant par exemple par des conventions ou des échanges avec des établissements étrangers. L'implication des doctorants dans le fonctionnement de l'ED constitue un point fort à prolonger dans le futur contrat.

À l'attention de l'établissement

Une attention particulière devrait être portée au maintien d'un équilibre entre les missions portées par le CED et celles portées par l'ED, afin que les ED puissent poursuivre leurs actions, notamment en termes de formation disciplinaire ou d'accompagnement à la poursuite de carrière.

Observations de l'établissement

Président

HCERES
Département des évaluations des formations
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Observations rapport
HCERES

Bordeaux, le 10 décembre 2021

Affaire suivie par :
Jennifer PEREZ

Madame, Monsieur

jennifer.perez@u-bordeaux.fr

351 Cours de la Libération
Bât. A33 – Bur. 64
33405 TALENCE Cedex
T 05 40 00 24 46

Veillez trouver ci-dessous les remarques et observations de l'école doctorale Sociétés, Politique, Santé Publique N°545 de l'université de Bordeaux, suite aux évaluations HCERES qui se sont tenues le 29 septembre 2021

Manuel TUNON de LARA
Président



HCERES
Département des évaluations des formations

École doctorale Sociétés,
Politique, Santé Publique
N° 545

Talence, le 10 décembre 2021

Madame, Monsieur,

L'école doctorale Sociétés, Politique, Santé Publique (ED SP2) de l'université de Bordeaux a pris connaissance du rapport du comité d'experts HCERES à la suite de l'évaluation qui s'est tenue en distanciel le 29 septembre 2021.

Objet : Observations rapport
HCERES

L'ED SP2 tient à remercier le HCERES et le comité d'experts pour la qualité de l'évaluation.

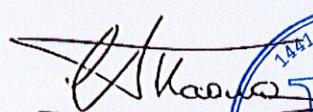
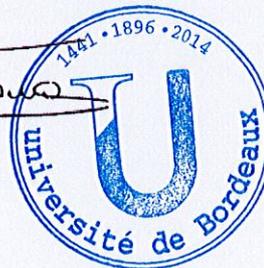
Affaire suivie par :
Jennifer PEREZ

Les recommandations sont pleinement partagées et l'ED SP2 n'a ni observations ni corrections à apporter.

jennifer.perez@u-bordeaux.fr

351 Cours de la Libération
Bât. A33 – Bur. 64
33405 TALENCE Cedex
T 05 40 00 24 46

Bernard N'KAOUA
Directeur
Ecole doctorale Sociétés, Politique, Santé Publique

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

